

Le racisme environnemental

NOTRE AFFAIRE A TOUS [Clothilde Baudouin](https://notreaffaireatous.org/8-octobre-2020-le-racisme-environnemental) le 8 octobre 2020
<https://notreaffaireatous.org/8-octobre-2020-le-racisme-environnemental>

Si nous sommes toutes et tous concerné·e·s par le changement climatique, nous sommes loin d’être égaux face à ses conséquences. Après avoir étudié un nombre important d’inégalités sociales, économiques et territoriales, nous nous concentrons dans ce 13ème numéro de la revue de presse des inégalités climatiques et environnementales sur le racisme environnemental. Originellement pensée dans le contexte des Etats-Unis, la lutte contre ce phénomène a peu à peu traversé les frontières et trouvé un écho sur le territoire français. Le racisme environnemental s’inscrit dans le mouvement plus global de la justice environnementale qui combat à la fois les inégalités raciales et les inégalités d’impacts liées au genre, au statut socio-économique ou encore à l’âge.

Pour combattre les inégalités sociales climatiques et environnementales, il nous faut les connaître. C’est le sens de cette revue de presse élaborée par les bénévoles de [Notre Affaire à Tous](#), qui revient chaque mois sur les #IMPACTS différenciés du changement climatique, sur nos vies, nos droits et ceux de la nature.

Le mouvement pour la justice environnementale est né aux Etats-Unis dans les années 1970 et est issu du mouvement pour les droits civiques. C’est au révérend Benjamin Chavis, leader de la National Association for Advancement of Colored People (NAACP), que l’on doit l’origine du terme “*environmental racism*”. Il est le coordinateur du rapport “[Toxic Waste and Race in the United States](#)”, qui a fait grand bruit au moment de sa publication en 1987, et qui conclut que le critère de la couleur de peau est “*la variable la plus significative pour expliquer la localisation des stockages de déchets dangereux (décharges, incinérateurs, bassins de retenue), plus que l’appartenance à une catégorie socio-économique*”.

En 1982, une [première mobilisation historique](#) naît contre l’installation d’un site d’enfouissement de déchets toxiques et dangereux dans le comté de Warren en Caroline du Nord, où 75% de la population vivant près de la zone de la décharge est afro-américaine. **Juridiquement, la discrimination raciale en matière d’exposition aux déchets toxiques a été reconnue pour la première fois par [la décision Bean v. Southwestern Waste Management Corp.](#)** en 1979, dans le cas de la lutte de plusieurs résident·es de Houston contre un plan qui prévoyait d’installer une décharge municipale à côté de leur domicile.

Plus récemment, un des exemples les plus significatifs de racisme environnemental aux États-Unis est [l’ouragan Katrina qui, en 2005, a dévasté les quartiers noirs de la Nouvelle-Orléans](#) mal protégés par les digues. Les populations de ces quartiers ont eu plus de mal à évacuer, puisque la majorité des habitations étaient situées en zones inondables. A l’opposé, les habitations des plus riches se situaient majoritairement dans les hauteurs de la ville. La catastrophe de **l’Ouragan Katrina a mis**

en lumière l'intersection de plusieurs inégalités : sociales, raciales et de genre. En effet, un [tiers de la population de la Nouvelle-Orléans vit sous le seuil de la pauvreté](#) et deux tiers des habitants de la ville sont noirs. On estime aussi que 80% des adultes laissés-pour-compte suite à l'ouragan étaient [des femmes](#). Les grandes vulnérabilités et la moindre résilience sont deux phénomènes frappants de ces inégalités.

Une autre affaire de racisme environnemental éclate aux Etats-Unis avec l'affaire de [l'eau contaminée au plomb à Flint](#), une ville du Michigan où 57% des habitants sont afro-américains. En 2014, préférant faire des économies plutôt que protéger la santé des citoyens, le gouverneur décide de changer la source d'approvisionnement de l'eau de la ville et de puiser dans la [rivière Flint](#), polluée par des déversements de déchets d'usines. [La pollution de l'eau](#) ronge les canalisations en plomb qui n'ont pas été traitées. Il en résulte une [contamination au plomb de l'eau](#) avec de [graves impacts sanitaires](#) pour la population et plus particulièrement sur les bébés et jeunes enfants : dommages cérébraux, retards de développement, risques accrus de troubles comportementaux et respiratoires etc.

De manière générale, aux Etats-Unis, les afro-américains sont 75% plus susceptibles que le reste de la population de vivre à proximité des installations de déchets toxiques, rapporte [The New York Times Magazine](#). A salaire égal, les afro américains ont plus tendance à vivre dans des zones polluées : ils représentent [69% de la population dans les quartiers américains qui ont des décharges de déchets toxiques](#). **Face à certaines inégalités environnementales, la couleur de peau est ainsi plus discriminante que la classe sociale.** Les minorités ethniques sont aussi exposées à des taux de dioxyde d'azote [38% plus élevés que les blancs](#).

Les conséquences sanitaires de ces inégalités environnementales sont nombreuses : une moindre espérance de vie et un état général de santé dégradé qui peut se traduire par le développement d'asthme et d'autres maladies pulmonaires, de cancer, de malformations congénitales et d'autres maladies du développement. Le rapport "[Almost Everything you need to know about environmental justice](#)" détaille les conséquences sanitaires des injustices environnementales.

La lutte contre le racisme environnemental est une émanation du mouvement pour les droits civiques des afro-américains. Or, les grandes associations américaines de conservation de la nature ont longtemps été perméables voire hostiles à cette question. Les pères fondateurs du [mouvement conservateur américain](#) étaient imprégnés de la culture raciste de leur époque. [L'idéal de wilderness](#) (=nature sauvage) et la création des parcs nationaux se sont ainsi construits sur l'exclusion des peuples autochtones. Les organisations écologistes états-uniennes sont aujourd'hui encore imprégnées de cet héritage raciste et colonial.

Alors que les populations racisées sont particulièrement affectées par les crises environnementales, elles ont historiquement été exclues du mouvement pour l'environnement, rapporte [le New York Times](#). Dès 1991, Robert Bullard alertait plusieurs grandes associations environnementales américaines comme l'Environmental Defense Fund, le Natural Resources Defense Council ou le Sierra Club, sur leur manque de représentation des personnes non blanches. Cette tendance est aussi observée en France, où [le manque de diversité du mouvement écologiste](#) est souvent pointé du doigt.

En France, pour des raisons culturelles et historiques, la notion de racisme environnemental peine à émerger. Il existe bien des [statistiques ethniques](#) produites par l'INSEE pour mesurer les discriminations, mais elles ne prennent pas en compte les inégalités environnementales. Les rares études sur le sujet ont été menées par Lucie Laurian en 2008 et 2014. La dernière étude, publiée par le [Journal of Environmental Planning and Management](#) démontre qu'en France, chaque pourcentage supplémentaire de la population d'une ville né à l'étranger augmente de 29% les chances pour qu'un incinérateur à déchets, émetteur de divers types de pollutions, y soit installé. Ce n'est que récemment que la notion de racisme environnemental est apparue dans la sphère écologiste française, en lien avec le mouvement pour une écologie décoloniale et l'actualité du mouvement Black Lives Matter.

Le [chlordécone est un pesticide très toxique](#) qui a été utilisé massivement dans les bananeraies de Guadeloupe et Martinique, pendant plus de vingt ans, de 1972 à 1993. Cet insecticide servait à lutter contre le charançon, un insecte qui détruit les cultures de bananes. Alors que son interdiction était prononcée dès 1976 aux Etats-Unis et que le produit été classé cancérigène possible en 1979 par l'Organisation Mondiale de la Santé, la France n'a interdit le chlordécone qu'en 1990 et seulement en 1993 aux Antilles grâce à deux dérogations successives. Des [stocks illégaux de chlordécone](#) ont été retrouvés en 2002, laissant penser que l'utilisation du pesticide a continué longtemps après son interdiction. Le lobbying pour l'utilisation du chlordécone a été mené par les [propriétaires agricoles, issus de puissantes familles békés](#), héritiers des colons européens, ajoutant au scandale sanitaire une dimension sociale et néocoloniale.

L'utilisation du chlordécone aux Antilles a eu des conséquences dévastatrices sur les habitants et les écosystèmes. Dans un [rapport publié par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques](#), il est indiqué que "*trois kilos de chlordécone épandus par hectare et par an ne s'éliminent totalement des sols qu'au bout de sept siècles*". De 1972 à 1993, 300 tonnes de chlordécone ont été déversées en Martinique et en Guadeloupe.

Aujourd'hui, vingt-cinq ans après l'interdiction de l'utilisation du pesticide, 18 000 hectares de terres sont contaminés en Martinique et Guadeloupe, soit [25% de la surface agricole utile des deux îles](#). Ce produit toxique s'est aussi répandu dans les rivières et l'océan, menant à l'interdiction de la pêche dans certains rivages et zones maritimes. La contamination généralisée des sols et des eaux a ainsi des conséquences économiques graves pour les pêcheurs et les agriculteurs.

Les [travailleurs agricoles noirs](#) sont les premières victimes de cette inégalité environnementale et témoignent de [l'atteinte du chlordécone sur leurs corps](#). Mais les conséquences sanitaires s'étendent aujourd'hui à la quasi-totalité de [la population martiniquaise et guadeloupéenne](#). Selon une étude de 2013 de Santé Publique France, 95% des Guadeloupéens et 92% des Martiniquais sont contaminés. Ce pesticide étant un perturbateur endocrinien, [la santé des populations est gravement menacée](#) : impact sur le développement cognitif et moteur des enfants, risques élevés d'infertilité, de naissances prématurées, d'endommagement du système nerveux, et soupçon de survenance augmentée du cancer de la prostate. En Martinique, [chaque année 227 nouveaux cas pour 100 000 habitant-es](#) de ce cancer sont déclarés. Le département français détient ainsi le triste record du monde de la survenance de ce cancer.

Pour [le philosophe Malcom Ferdinand](#) : "*c'est une minorité qui a choisi le chlordécone et a imposé de vivre en milieu contaminé au reste de la population*". **L'injustice environnementale se**

caractérise ici par des inégalités de responsabilité, d'impact et de participation à la décision publique. Le scandale du chlordécone, pesticide utilisé pour une monoculture intensive, destinée à l'exportation en France continentale, met ainsi à jour la structuration néocoloniale de la société antillaise.

Le juriste William Acker s'est intéressé au racisme environnemental subi par les Gens du Voyage. Dans son [étude sur l'emplacement des aires d'accueil](#), il démontre que la très grande majorité des aires sont situées dans des zones environnementalement dégradées, comme [l'aire de Gex](#), ou dans des zones qui seront de plus en plus impactées par les tempêtes et orages violents dus au changement climatique, comme dans [les Alpes-Maritimes](#) et les [Bouches-du-Rhône](#) en 2019 ou en [Lorraine en 2018](#). Ces aires peuvent être occupées uniquement par les personnes catégorisées par le droit administratif comme "gens du voyage", tel que prévu par [l'article 1er de la loi Besson de 2000](#), ce qui pour William Acker démontre "*un racisme environnemental systémique et méconnu*".

Les Gens du Voyage sont ainsi en première ligne face aux pollutions industrielles, comme [l'incendie de l'usine Lubrizol le 26 septembre 2019](#), [l'aire d'accueil se trouvant à 500m de l'usine](#). Il s'agit pour William Acker d'un [cas majeur d'injustice environnementale](#).

Le racisme environnemental est également visible dans le traitement des roms et des migrants qui, pour une grande partie d'entre eux, doivent vivre dans des zones environnementalement dégradées, en Europe mais également en France. Dans [un rapport paru en avril 2020](#), le Bureau Européen de l'Environnement recense 32 cas de racisme environnemental à l'encontre de populations roms en Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Macédoine du Nord et Slovaquie, amenant ces communautés à être particulièrement affectées par la pollution et la non-fourriture de services environnementaux.

En France, les bidonvilles tolérés sont souvent dans des zones très polluées, comme [dans les Yvelines](#) où 17 enfants roms ayant vécu dans un bidonville avaient des taux de plomb supérieurs à 25 microgrammes par litre de sang, amenant l'Agence régionale de Santé (ARS) à faire évacuer le campement. De même, lorsque la préfecture du Pas-de-Calais et la mairie de Calais décident le regroupement des migrants présents sur le territoire de la ville dans un seul secteur en 2015, le terrain choisi pour accueillir les migrants - et qui formera [la "Jungle" de Calais - est situé en zone SEVESO](#). De façon générale, les terrains où ils peuvent installer leurs campements sont parmi les plus à risque en termes d'intempéries et de catastrophes naturelles, comme comme la ["Jungle" de Calais](#) ou encore près de [Toulouse où un campement a été inondé en décembre 2019](#).

Maladie ancienne réapparue à Paris dans les années 1980, le saturnisme est une intoxication de l'organisme par le plomb, principalement dûe à l'absorption de poussières de peinture. Les cas de saturnisme sont apparus chez des [enfants d'immigrés subsahariens](#), vivant dans des logements dégradés d'Ile-de-France. La surreprésentation des enfants d'immigrés atteints de saturnisme et la lenteur de leur prise en charge ont ainsi mis à jour des discriminations en matière de santé et [d'accès au logement](#).

Plusieurs études ont démontré la vulnérabilité des quartiers populaires face aux événements climatiques extrêmes. Lors de la canicule de 2003, le deuxième département le plus sévèrement touché après le Val-de-Marne (surmortalité de + 171%) était [la Seine-Saint-Denis](#), département le plus pauvre de France hexagonale, avec une surmortalité de +160%. Cette surmortalité s'explique

par le [phénomène des îlots de chaleur urbain mais aussi par les conditions de vie des habitant-e-s](#) : logement surpeuplés et mal isolés, peu d'espaces verts, difficultés d'accès à l'eau pour certaines populations, bétonisation à outrance, pollution de l'air, état de santé général dégradé ou encore mauvaise diffusion des informations sur les bonnes pratiques pour se protéger lors des fortes chaleurs.

Les habitant-e-s des quartiers populaires sont aussi plus vulnérables aux vagues de froid. Selon une enquête de [l'Observatoire des inégalités](#), 30,8% des habitant-e-s des Zones urbaines sensibles ont connu en 2006 des périodes de froid dans leur logement en raison d'une mauvaise isolation ou de problèmes d'installation et de mise en route du chauffage, contre 13 % pour le reste de la population.

Les villes de banlieues sont aussi plus exposées aux pollutions atmosphériques. A Saint-Denis [la pollution de l'air est particulièrement élevée](#), *“les pics de particules PM 10 sont liés notamment au diesel. L'A1 concentre aux portes de Paris plus de 195 000 véhicules par jour”*.

Les minorités ethniques ne sont pas seulement affectées dans leur qualité de vie sur leur lieu de résidence, mais également par leurs conditions de travail. Les populations racisées sont reléguées aux emplois les plus exposés aux pollutions : [nettoyage](#), tri des déchets, transport logistique, peinture en bâtiment, [travail saisonnier](#) dans le secteur agricole etc. Aujourd'hui en France, plus de deux tiers des travailleurs immigrés sont des [ouvriers ou des employés](#). L'intersection entre la classe sociale et l'appartenance à une minorité ethnique rend difficile la mesure des inégalités raciales et donc du racisme environnemental. **Le débat classe/race est encore vif dans les sciences sociales en France.**

Aux Etats-Unis, la mort de George Floyd a *“réactivé les questionnements sur les liens entre couleur de peau et enjeux écologiques”*. Cependant, la notion de racisme environnemental reste sujette à controverses et nuances. La chercheuse [Dorceta Taylor](#) analyse ainsi les expositions aux injustices environnementales à travers la “simultanéité des oppressions” de classe, de race et de genre. [Laura Pulido](#) explique également que l'injustice environnementale n'est pas forcément intentionnelle mais qu'elle résulte de la structuration de la société et d'un système complexe d'oppressions défavorables aux personnes de couleurs.

La convergence entre les luttes antiracistes et écologistes commence à peine à émerger en France ou des [alliances entre différents mouvements](#) se tissent malgré de fortes réticences.. La notion de racisme environnemental suscite également un intérêt croissant dans le milieu universitaire. Pour certain-e-s militant-e-s, les apports de la justice environnementale et du concept de racisme environnemental permettent de rendre plus concrètes les luttes pour la protection de l'environnement et du climat et [de sortir de l'entre-soi](#) du mouvement écologiste.

Aller plus loin

- [What is environmental racism?](#)
- [Ensemble, nous demandons justice : pour en finir avec les violences environnementales](#), Marie Toussaint et Priscillia Ludosky

- [Reportage de l'Alter JT de 2015](#), Avec des explications de Razmig Keucheyan, Eros Sana, Jade Lindgaard
- Mediapart live, [Chlordécone : “Cette contamination est une atteinte au corps des Antillais”](#), avec Audrey Célestine et Malcolm Ferdinand, 20 février 2019
- Arte Décryptage “[Gens du Voyage : l'enfer des aires d'accueil](#)”
- Collectifs des femmes d'Hellemmes-Ronchin, “[Nos poumons, c'est du béton !](#)”
- [La Nature est un champ de bataille](#), Razmig Keucheyan
- Emission “point de rupture”, Terrestre et Mediapart, [Décoloniser l'écologie](#)